

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP30-2023, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone FI18C à même une partie de la zone FI14C, de préciser les dispositions relatives aux cases de stationnement dans la nouvelle zone FI18C et de créer la zone EH07P à même une partie de la zone EH06R »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 6 novembre 2023, a adopté le premier projet de règlement numéro PP30-2023, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone FI18C à même une partie de la zone FI14C, de préciser les dispositions relatives aux cases de stationnement dans la nouvelle zone FI18C et de créer la zone EH07P à même une partie de la zone EH06R ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 22 novembre 2023, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après afin :

- a) de créer la zone commerciale FI18C à même une partie de la zone commerciale FI14C (secteur situé à l'est des rues Évangéline et Toulouse, à l'ouest de la rue Robinson et de part et d'autre de la rue Principale) et d'y définir des groupes, classes d'usages et norme d'implantation;
- b) de préciser pour la nouvelle zone commerciale FI18C que le nombre minimal de cases de stationnement requis pour tous les usages commerciaux est de une (1) case pour 40 m² de superficie de plancher; et
- c) de créer la zone publique EH07P, à des fins de parc, espace vert ou terrain de jeux, à même une partie de la zone résidentielle EH06R (secteur situé à l'ouest du boulevard David-Bouchard Nord et au nord de la rue Principale) et d'y définir des groupes, classes d'usages et norme d'implantation, plus particulièrement.

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

5. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 10 novembre 2023.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier